

REXCO CONSEILS
Société par actions simplifiée
au capital de 383 319 euros
Siège social : 19 rue de Sèvres
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
529 504 219 RCS NANTERRE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU 16 SEPTEMBRE 2025

[...]

COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de modifier la date de clôture de l'exercice social et de la fixer au 31 décembre de chaque année.
L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de six (6) mois, jusqu'au 31 décembre 2025.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 24 des statuts qui sera désormais libellé ainsi qu'il suit :

Article 24 - Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Les deuxième et troisième paragraphes sont supprimés

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide de supprimer les articles 29,30 et 31 des statuts portant respectivement sur la nomination du premier Président, la nomination du premier Directeur Général et la nomination des premiers commissaires aux comptes désormais sans objet.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Xavier TREMBLAY